



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-04/02

## Séance du 27 juin 2024

Date de la convocation :

21 juin 2024

Affichage de la convocation :

21 juin 2024

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	20
procurations :	3
absents :	4
votants :	23

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Lindsay DIAS, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

### REQUALIFICATION DE LA RD 1084 EN AVENUE URBAINE ET CREATION D'UN ESPACE PARTAGE – VOIE VERTE / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le rapporteur rappelle que le projet de requalification de la RD 1084 en avenue urbaine est le projet phare du mandat 2020 – 2026 de l'équipe municipale actuelle. Ce projet, travaillé depuis plus de deux ans, est aujourd'hui dans sa phase de réalisation depuis le démarrage des travaux le 16 Octobre 2023.

Pour rappel, l'aménagement intègre, entre autres, les éléments suivants, issus d'une réflexion poussée notamment sur les points de sécurité et de partage des espaces :

- Une piste cyclable sécurisée,
- Des ilots de fraîcheur et de rencontre repensés,
- Développement des stationnements et des trottoirs,
- Diminution et adaptation de la largeur des voies,
- Valorisation et amélioration de l'éclairage public (en qualité et en usage énergétique),
- Intégration et raccordement des futurs programmes immobiliers,
- Développement des espaces verts et alignements d'arbres,
- Mise en valeur des commerces et des services,
- Désimperméabilisation maximum des sols.

L'Avant-Projet (AVP) a été présenté en Conseil Municipal le 19 mai 2022 puis le 6 avril 2023 après ajustement suite à une première consultation infructueuse.

L'attribution du marché des 3 lots qui constituent les travaux a été notifiée aux entreprises retenues le 13 Juillet 2023

L'estimation du coût total de l'opération est chiffrée à 3 921 878 € HT (travaux + frais d'études et d'acquisitions).

Le Département de l'Ain s'est engagé à financer la couche de roulement (une convention a été signée en ce sens). Par ailleurs, le projet est éligible dans le cadre du pacte de territoire proposé par le Département de l'Ain, au dispositif d'équipements structurants d'une part mais aussi au dispositif lié à la transition écologique d'autre part ainsi qu'au plan vélo route du département. 3 subventions sont accordées pour l'année 2023 sur ces dispositifs.

Le projet est aussi présenté dans le cadre du pacte de territoire 2024 - projets structurants.

Par ailleurs, dans le cadre de ses fonds de concours, la Communauté de communes va aussi participer au financement de ce projet structurant pour la commune. Tout d'abord au titre du fonds de concours concernant la sécurisation des voiries départementales, comme cela a été confirmé par délibérations concordantes, mais aussi dans le cadre d'un fonds de concours dédié à la création de mode doux mode actif et inscrit au Plan Global de Déplacement.

Le Fond Vert, dispositif porté par l'Etat, a pour objectif le financement de projet lié à l'environnement. Le financement du projet a été validé par arrêté préfectoral du 9 novembre 2023 à hauteur de 600 092 € pour la partie liée à l'espace partagé – voie verte.

La DSIL, dispositif lui aussi porté par l'Etat, a validé une subvention de 157 223 €, notifiée par arrêté reçu en date du 16 avril 2024.

D'autres financeurs pourront être sollicités pour participer à ce projet majeur de la commune, que ce soit des partenaires institutionnels (autres dispositifs ou fonds de concours de l'Etat, de la Région, du Département ou bien de la CCMP) mais aussi éventuellement des partenaires privés.

La commune financera le coût restant des travaux notamment grâce à tout ou partie de l'emprunt souscrit en 2022 et le solde sur ses fonds propres.

Le tableau de financement est le suivant :



Dépenses			Recettes		
Détail des dépenses d'études	Montant HT	En %	Détail des postes de recettes	Montant HT	En %
Acquisitions foncières	15 000 €	0,38%			
Maîtrise d'œuvre	130 498 €	3,33%	Fonds propres de la commune	1 848 739 €	47,14%
Autres bureaux d'étude	40 000 €	1,02%			
<b>Sous-Total 1</b>	<b>185 498 €</b>	<b>4,73%</b>	<b>Sous-Total 1</b>	<b>1 848 739 €</b>	<b>47,14%</b>
<b>Détail des dépenses de travaux</b>			<b>Co-financements demandés</b>		
			<b>Etat</b>		
Lot 1 - VRD - Eiffage / Brunet	2 104 631 €	53,66%	Fonds Vert - année 2023 (voie verte)	600 092 €	15,30%
			Fonds Vert - année 2024 (éclairage public)	200 000 €	5,10%
			Dotation de soutien à l'investissement local	157 223 €	4,01%
Lot 1 - VRD - options - Eiffage / Brunet	88 280 €	2,25%	<b>Région</b>		
			Plan relance Vélo	200 000 €	5,10%
Lot 2 - Espaces verts - revêtements de finition mobilier - Balland	1 166 299 €	29,74%	<b>Département</b>		
			Pacte de territoire - année 2023	191 469 €	4,88%
			Pacte de territoire - année 2024	150 000 €	3,82%
			Plan Vélo route	28 800 €	0,73%
Lot 3 - Signalisation lumineuse tricolore - Balthazard	115 805 €	2,95%	Convention bande de roulement	132 000 €	3,37%
			<b>Comunauté de communes</b>		
			CCMP - Sécurisation des voiries	212 241 €	5,41%
Eclairage public - SIEA	261 365 €	6,66%	CCMP - Mode doux - mode actif	201 314 €	5,13%
<b>Sous-Total 2</b>	<b>3 736 380 €</b>	<b>95,27%</b>	<b>Sous-Total 2</b>	<b>2 073 139 €</b>	<b>52,86%</b>
<b>Total</b>	<b>3 921 878 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total</b>	<b>3 921 878 €</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement pour le projet de requalification de la RD 1084 en avenue urbaine avec création d'un espace partagé – voie verte

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'Etat pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

**AUTORISE** le Maire à solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

**AUTORISE** le Maire à solliciter le Département de l'Ain pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

**AUTORISE** le Maire à solliciter les fonds de concours de la CCMP pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

**AUTORISE** le Maire à solliciter d'autres financeurs publics tels que l'Union Européenne, le Préfet de Région ou la Région Auvergne Rhône-Alpes mais aussi de potentiels financeurs privés pour le projet d'aménagement de la RD 1084 sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

**AUTORISE** le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Le Maire  
Pierre GOUBET

